POLE FORMATION Direction des Etudes 88 rue du Pont Saint Martial

87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr



Affaire suivie par :

DE/FL/LU/N°603/2024/DE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- VU le Code de l'Education ;
- VU le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master;
- VU la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur;
- VU le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2024-2025;
- SUR la proposition de constitution de jurys du 18 novembre 2024 de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys des Masters, pour l'année universitaire 2024-2025, sont composés ainsi qu'il suit :

Sciences sociales - Géographie : Développement Alternatif des Territoires - Ressources et Justice Environnementales

Master 1ère et 2ème années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Christophe BEAURAIN, PR	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Greta TOMMASI, MCF	Frédéric RICHARD, PR
Membre	Julien DELLIER, MCF	Edwige GARNIER, MCF

Sciences sociales - Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial

Master 1ère et 2ème années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Julien DELLIER, MCF	Christophe BEAURAIN, PR
Vice-Président	Greta TOMMASI, MCF	Gabrielle SAUMON, PRAG
Membre	Edwige GARNIER, MCF	Philippe ALLEE, PR

Sciences sociales - Histoire : Pouvoirs, sociétés, territoires

Master 1ère et 2ème années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Christophe BEAURAIN, PR	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Clara BERRENDONNER, PR	Soazig VILLERBU, PR
Membre	Anne MASSONI, PR	Albrecht BURKARDT, PR

Sciences sociales - Sociologie : enquêtes et documentaires

Master 1ère et 2ème années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Christophe BEAURAIN, PR	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Olivier MASCLET, PR	Choukri BEN AYED, PR
Membre	Pierig HUMEAU, MCF	Adrien PEGOURDIE, MCF

Sciences de l'Education et de la Formation : Diversités, Education, Francophonies

Master 1ère année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Maryan LEMOINE, MCF	Catherine GUENIN, PRAG
Vice-Président	David AUTHIER, MCF	Antoine AGRAZ, MCF
Membre	Patricia ALONSO, PR	Marie-Hélène JACQUES, PR

Master 2ème année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Patricia ALONSO, PR	David AUTHIER, MCF
Vice-Président	Marie-Hélène JACQUES, PR	Maryan LEMOINE, MCF
Membre	Antoine AGRAZ, MCF	Valentina CRISPI-VERDE, MCF

Arts, lettres et civilisations - Fabrique de la Littérature (FABLI)

Master 1ère année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Vivien BESSIERES, MCF	Antoinette GIMARET, MCF
Vice-Président	Chloé OUAKED, MCF	Thibault CATEL, MCF
Membre	Jacques MIGOZZI, PR	Yves LIEBERT, PR

Master 2ème année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Vivien BESSIERES, MCF	Antoinette GIMARET, MCF
Vice-Président	Chloé OUAKED, MCF	Thibault CATEL, MCF
Membre	Yves LIEBERT, PR	Jacques MIGOZZI, PR

Arts, lettres et civilisations - Création Contemporaine et Industries Culturelles

Master 1ère et 2ème années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Chloé OUAKED, MCF	Jacques MIGOZZI, PR
Vice-Président	Clara GHISLAIN, Professeur ENSA	Indiana COLLET-BARQUERO, CC ENSA
Membre	Bertrand WESTPHAL, PR	Till KUHNLE, PR

Culture et Communication - Sémiotique de la Société de Communication : stratégies, alternatives et transitions

Master 1ère année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Valeria DE LUCA, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR
Vice-Président	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicole PIGNIER, PR
Membre	François LAURENT, MCF	Didier TSALA-EFFA, PR

Master 2ème année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Valeria DE LUCA, MCF	Didier TSALA-EFFA, PR
Vice-Président	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR
Membre	Nicole PIGNIER, PR	François LAURENT, MCF

Culture et Communication - Codux - Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles

Master 1ère et 2ème années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Sylvie LORENZO, MCF	Gervais MORIN, MCF
Vice-Président	Christian CHUNG, CC	Caroline BRUN, CC
Membre	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR

Métiers du Livre et de l'Edition - Edition

Master 1ère et 2ème années

		Membres titulaires	Suppléants
Présid	ent	Sophie ANQUETIL, MCF	Sarah PONZO, PAST
Vice-Prés	sident	Valeria DE LUCA, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR
Memb	re	Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF	Svlvie LORENZO, MCF

Langues et sociétés - Identité et Transferts Culturels Anglais

Master 1ère année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Georges FOURNIER, PR	Lucie GENAY, MCF
Vice-Président	Olivier POLGE, MCF	Bertrand ROUBY, MCF
Membre	Nathalie MARTINIERE, PR	Muriel CUNIN, MCF

Master 2ème année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nathalie MARTINIERE, PR	Georges FOURNIER, PR
Vice-Président	Cindy LEFEBVRE-SCODELLER, MCF	Saïd OUAKED, MCF
Membre	Muriel CUNIN, MCF	Benjamin PERRIELLO, PRAG

Langues et sociétés - Transferts Culturels et Traduction trilingue Espagnol-Anglais-Français

Master 1ère année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Cindy LEFEBVRE-SCODELLER, MCF	Vinciane TRANCART, MCF
Vice-Président	Georges FOURNIER, PR	Diane BRACCO, MCF
Membre	Cécile BERTIN-ELISABETH, PR	Philippe COLIN, MCF

Master 2ème année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Cindy LEFEBVRE-SCODELLER, MCF	Sonia FOURNET-PEROT, MCF
Vice-Président	Cécile BERTIN-ELISABETH, PR	Bertrand WESTPHAL, PR
Membre	Georges FOURNIER, PR	Vinciane TRANCART, MCF

Langues et sociétés - Langues Etrangères Appliquées au Management Interculturel

Master 1ère année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Luis FE CANTO, MCF	Vinciane TRANCART, MCF
Vice-Président	Florent GABAUDE, MCF	Olivier POLGE, MCF
Membre	Vincent LAGARDE, MCF	Marc VOLPI, PRAG

Master 2ème année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Luis FE CANTO, MCF	Pascal JABOUILLE, PRCE
Vice-Président	Florent GABAUDE, MCF	Benjamin PERRIELLO, PRAG
Membre	Marc VOLPI, PRAG	Katy SCHUMANN, PRAG

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services adjoint de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 19 novembre 2024

Pour la Présidente de l'Université et par délégation, la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Danielle TROUTAUD

\$

- <u>Copies délivrées par courriel à :</u>
 M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
 Mme La Présidente de l'université de Limoges Hôtel de l'Université 33 rue François Mitterrand BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.